

Compte rendu du CODIR POM du 18/10/2023

Présents : Agnès Legroux, Géraldine Douville, Thomas De Boysson, Fabien Tournadre, Vincent Cardon, Bruno Fouassier, Christophe Leconte, Paul Tallet-Minet, Childeric Thoreau, Loic Merlet, Xavier Montoir, S. Leconte, Eric Lesellier

Excusés : Sandrine Pasquier, Christophe Legendre, Antoine Martin, Vincent Benoist, Hervé Denis

Démarches administratives :

- Assurances : les contrats AXA du CKCO seront transférés à la MAIF, puis l'ensemble des contrats POM. Les remorques de plus de 750 kg doivent être assurées, les autres seront simplement déclarées à l'assureur. L'assurance des bateaux personnels n'est pas assurée
- Banque : une étude comparative est en cours entre différentes banques
- Préfecture : demande du n°Siret en cours
- Affiliation fédération : le règlement intérieur doit être envoyé rapidement (même une version non totalement aboutie). Un groupe de travail (T.D.B., A.G., F.T., A.L.) se réunit mercredi pour finaliser ce qui peut l'être avant envoi au service juridique de la fédération. Une relecture du RI sera faite par le CODIR.
- Réunion des communes partenaires et POM: St Jean la Ruelle, Orléans, St Denis en Val, les élus seront invités à l'AG de fin d'année, voire plus si elles le souhaitent.

AG de fin d'année : elle est fixée au 10 Février 2024, 17H30, sur la commune de St Jean la Ruelle, ou Ile Charlemagne si la salle n'est pas libre. Le principe d'une rotation des AG de POM sur les trois communes est acté.

Choix du logo : le logo suivant, forme, police de caractère, couleur a été retenu par le CODIR (vote à l'unanimité), la taille des caractères sera plus grosse pour les initiales POM, avec peut être un réarrangement des trois mots.



La version noir et blanc est sélectionnée pour des supports qui ne serait pas adaptés à la couleur précédente



Matériel : une demande d'intention de subvention pour 2024 peut être faite auprès du comité régional avant le 8/11/2023 pour transmission au conseil régional, avec une hauteur minimum de 3000 euros (la subvention couvre au maximum 40% de l'investissement). Il est proposé de demander des achats pour le kayak de descente (bateaux, pagaies, etc...), et pour une remorque (750 kg).

Demande Paddle : afin de participer, voire d'organiser des compétitions sur la région (sélectifs régionaux du championnat de France en eaux intérieures), une demande est faite pour que le club POM soutienne la création d'une ligue de Paddle affiliée à la fédération de Surf. Le CODIR indique qu'il souhaite inviter les demandeurs à venir

présenter le projet lors du prochain CODIR, en insistant sur les conséquences pour le club de cette implication (responsabilité, organisation etc..), et sur la volonté des demandeurs de développer la pratique du Paddle au sein du club, notamment au travers de l'école de pagaie.

Communication : Devant la surabondance de message whatsapp, et la perte d'information qui en résulte parfois, il est demandé à la commission « communication » (S. Pasquier, A. Martin, C. Leconte, E. Lesellier) de faire des propositions pour une structuration plus rationnelle des échanges : quel média ? pour quel usage ? vers quel destinataire ?

Par ailleurs, il est décidé que les différentes commissions feront un bilan de l'avancée de leur réflexion lors du prochain CODIR.

Pour mémoire (CODIR du 25 Aout 2023) :

- Commission d'harmonisation des tarifs et parcours : A. Legroux, T. De Boysson, F. Tournadre, C. Legendre
- Commission école de pagaie : X. Montoir, T. De Boysson, F. Tournadre, A. Legroux
- Commission site internet : P. Tallet-Minet, C. Thoreau, A. Martin, E. Lesellier, V. Cardon, S. Loigerot (si dispo)

F. Tournadre indique que l'ACKVL a reçu trois demandes de devis, qui seront établis avec les règles encore en cours, le CKCO en fera de même.

Apprentis : après une nouvelle discussion, le CODIR de POM a conclu que l'embauche d'un deuxième apprenti à partir de Janvier 2024 ne serait pas souhaitable. En effet, ce type d'encadrement nécessite un investissement de nombreux acteurs du club assez chronophage, acteurs qui sont déjà suffisamment occupé par ailleurs. Une attention particulière est déjà mise en place pour répondre aux besoins de l'apprenti en activité au CKCO.

Prochaines réunion du CODIR POM : mercredi 15 Novembre, 18 H et Mercredi 13 Décembre , 18 H, ile Charlemagne.